



Clermont-Ferrand, le 2 août 2018

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Déclenchement du niveau 3 « Alerte » du plan de gestion canicule dans le Puy-de-Dôme

M. Jacques BILLANT, Préfet du Puy-de-Dôme, **active le niveau 3 "alerte" du plan de gestion canicule départemental à compter de ce jeudi 2 août à minuit.**

Le niveau 3 « alerte » est déclenché lorsque les températures annoncées par Météo-France dépassent les seuils d'alerte, à savoir 19°C la nuit et 34°C durant la journée, pour une durée minimale de trois jours consécutifs.

En concertation avec tous les partenaires du plan de gestion, le préfet du Puy-de-Dôme a décidé de déclencher les mesures suivantes :

- Extension des horaires de la maraude de 11h à 22h30 pour les personnes sans domicile.
- Ouverture des centres d'hébergement d'urgence à partir de 15h30 au lieu de 17h.
- Distribution d'eau au SIAO (Service intégré de l'accueil et de l'orientation) et à la PADA (Plateforme d'accueil des demandeurs d'asile).
- Augmentation des capacités d'accueil des services d'urgences médicales dans le département selon les situations.
- Renforcement de l'information et de la vigilance dans le secteur de la petite enfance
- Veille renforcée pour les personnes bénéficiaires de la téléassistance.
- Information et mobilisation des centres de vacances, des EHPAD et des hôpitaux pour garantir la sécurité sanitaire des personnes hébergées.
- Sensibilisation des entreprises pour les inciter à adapter leur organisation du travail .
- Renforcement des contrôles de la Direccte (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), particulièrement dans les secteurs les plus concernés par le risque canicule (BTP, travaux public, emplois saisonniers extérieur...), afin de garantir la sécurité des travailleurs.

Par ailleurs, les proches, voisins et famille, des personnes âgées et / ou handicapées isolées sont invités à inscrire ces derniers sur le registre ouvert dans leur commune de résidence. Ce registre permet une intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes les plus fragiles.

#### Les recommandations :

Le public est invité à suivre des conseils simples pour se protéger pendant les épisodes de canicule:

- Se rafraîchir, par exemple en restant à l'intérieur des habitations, dans les pièces les plus fraîches et au mieux, dans un espace rafraîchi.
- Se désaltérer, en buvant régulièrement et sans attendre d'avoir soif, au moins 1 litre et demi à 2 litres par jour, sauf en cas de contre-indication médicale.
- Manger en quantité suffisante.
- Éviter les activités extérieures nécessitant des dépenses d'énergie trop importantes (sports, jardinage, bricolage, etc.) .
- Aider les personnes dépendantes (nourrissons et enfants, personnes âgées, personnes

Contact presse: 04 73 98 63 14 / 06 80 37 34 18

Site internet des services de l'Etat: [www.puy-de-dome.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.gouv.fr)

Fil d'information Twitter: @Préfet63

Facebook: page Préfet du Puy-de-Dôme

handicapées) en leur proposant régulièrement des boissons, même en l'absence de demande de leur part.

Compte tenu des fortes chaleurs et de ses conséquences sur l'environnement, il est demandé une vigilance toute particulière et un strict respect de la réglementation en vigueur pour prévenir les feux de forêt.

Lorsque la situation météorologique et sanitaire n'appellera plus de mesures particulières, le préfet, en lien avec l'Agence régionale de santé pourra décider d'abaisser le niveau du plan canicule. Jusqu'à cette décision, les mesures et les recommandations ci-dessus sont maintenues.

Pour plus de renseignements concernant le bulletin de vigilance météorologique émis par Météo France et obtenir les conseils de comportements à adopter, vous pouvez consulter :

- le site Internet [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) ou le serveur vocal de Météo France au 05 67 22 95 00 ;
- le site Internet <http://solidarites-sante.gouv.fr/> .

<p>Un numéro vert d'information du public est activé: canicule info service : <b>0800 06 66 66</b></p>
--